



MET PARK

Date de télétransmission :	6 octobre 2025
Date de retour de l'acte :	6 octobre 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20251003-837-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA.

Etaient excusées et représentées :

Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

La séance est ouverte

Affaire 2025/05/01P

Procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2025

PV N° 2025/04

Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT
Madame Béatrice de FRANÇOIS
Monsieur Patrick BOBET
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Stéphane MARI
Monsieur Patrick PAPADATO
Madame Isabelle RAMI
Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs excusés :

Madame Géraldine AMOUROUX
Monsieur Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à Mme de FRANÇOIS
Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. PAPADATO
Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT

Est excusée pour la DGFIP :

Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Thibaut BALADON, direction générale mobilité
Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services

Est présent pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation
Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique
Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
Monsieur Jean-Marie LACHAUD, chef du service de la fourrière
Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président constatant que le quorum est atteint ouvre la séance.

Info/2025/04/01 : évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique qu'à fin mai 2025, le nombre d'abonnés est supérieur par rapport à fin 2024, 9 356 abonnés contre 9 256 en début d'année. Les abonnés sont répartis comme suit : 7 865 abonnés VL, + 1,4 %, 178 abonnements motos, + 1,7 %, 564 abonnements vélos, + 4,8 % et 749 autres abonnements, - 5,3 %. L'abonnement pour personne à mobilité réduite, avec une réduction de 40 %, compte aujourd'hui 18 abonnés. 126 abonnés bordelais bénéficient d'une réduction pour leur 2^{ème} véhicule avec une réduction sur leur abonnement de 50 %. La Régie compte 1 728 amodiés. Au total, METPARK comptabilise un peu plus de 11 084 usagers sous contrat, soit une progression

de 109 par rapport au début de l'année.

La fréquentation horaire a régressé d'un peu plus de 5 % suivant la tendance depuis l'après COVID au niveau national et local. La fréquentation cumulée depuis le début de l'année atteint un peu plus de 941 000 entrées contre 983 000 entrées sur la même période l'année dernière, soit une baisse d'un peu plus de 4 %. Il précise s'être rendu à l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement regroupant tous les opérateurs du stationnement français. La tendance est catastrophique et notamment pour les parkings parisiens qui ont perdu pour certains 50 % de fréquentation depuis l'après COVID. Ils sont généralement sur une baisse de 5 à 10 points par an dans les grandes villes. De ce fait, METPARK s'en sort plutôt pas mal par rapport à d'autres agglomérations françaises.

La fréquentation abonnés baisse en mai 2025 par rapport à mai 2024 de 5 %. En cumul, depuis le début de l'année, elle baisse de 2,5 %.

Au cumul, horaires et abonnés, la Régie comptabilise un peu plus de 1,4 millions d'entrées, soit au global, une baisse de 3,7 %.

Les recettes horaires cumulées au 31 mai 2025 atteignent un peu plus de 5,6 M€, soit + 182 000 € par rapport à la même période de l'année dernière (+ 3 %). Cette légère augmentation est due à la hausse du chiffre d'affaires du parking Gambetta qui était fermé en 2024 ainsi que certains niveaux du parking centre commercial Mériadeck, à la hausse du chiffre d'affaires sur le parking Aréna du fait d'un nombre de spectacles plus important cette année ainsi que d'une hausse du chiffre d'affaires sur République. A contrario, depuis 1 ou 2 ans, il est enregistré une forte baisse du chiffre d'affaires du parking St Jean et une baisse également de près de 60 000 € sur Pey-Berland due pour ce dernier à la mise en place du secteur à bornes autour du parking depuis juillet 2024, ce qui a induit une perte du chiffre d'affaires d'un mois sur l'autre de 10 %.

Les autres recettes constituées des recettes abonnés, conventions et amodiations s'élèvent à un peu plus de 4,3 M€. Les recettes totales au 31 mai 2025 s'élèvent à près de 10 M€, soit plus de 200 000 € supplémentaires par rapport à la même période de l'année dernière, soit une progression de 2 %. Est précisée dans cette information, la liste des parkings dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

77 réclamations ont été reçues le mois dernier, soit une baisse de 14 % par rapport au mois d'avril. Depuis 2 à 3 mois, la Régie reçoit moins de réclamations du fait certainement de l'amélioration du service clients grâce à une équipe dynamique et pertinente et aussi du fait du changement des équipements de péage plus fiables. La baisse régulière et continue des réclamations est une bonne chose eu égard au nombre d'usagers accueillis dans les parkings, c'est-à-dire près de 1,5 millions sur les 5 premiers mois de l'année.

Concernant la fourrière automobile, le nombre de véhicules enlevés sur les 5 premiers mois de l'année s'établit à 4 621, soit une hausse de 41 % par rapport à l'année dernière, ce qui représente près de 2 000 véhicules en plus. Cette augmentation est due au fait que l'année dernière, METPARK avait des problématiques de stockage de véhicules à la même période. Parmi les entrées de véhicules, 656 étaient des 2 roues dont près de 590 enlevés sur Bordeaux. 88 % des sollicitations d'enlèvements proviennent des polices municipales de la Métropole et 80 % des enlèvements sont réalisés sur Bordeaux. Le chiffre d'affaires progresse par rapport à l'année dernière, près de 950 000 € de chiffre d'affaires, soit une progression de 420 000 €. La répartition par commune des véhicules enlevés sur la Métropole est jointe à cette information.

M. le président précise que le parking Gambetta retrouve sa vitesse de croisière avec

une belle progression, ce qui prouve que lorsqu'une rénovation est réalisée, il y a un effet fréquentation important. Il observe un point de vigilance pour ce qui est du parking Pey-Berland car aujourd'hui sans GPS, il est très difficile d'accéder à cet ouvrage car l'itinéraire n'est pas intuitif. En effet, depuis le cours d'Albret, il faut emprunter la rue de Cursol pour reprendre le cours Pasteur, la rue Dufour-Dubergier, c'est très compliqué et cela n'incite pas les clients à revenir une 2^{ème} fois dans ce secteur. La baisse de fréquentation est aujourd'hui de 10 %, ce qui est assez important. Cela veut dire que les mesures prises sur le changement de plan de circulation peuvent impacter les parkings qui en paient « les pots cassés » sans qu'il n'y ait eu à un moment donné une quelconque discussion ou anticipation de cet arbitrage. Il se demande si les panneaux de jalonnement ont suivi ce changement de circulation. Dans le top de la fréquentation horaire, le parking St Jean reste en bonne place. Pour les abonnés, le parking Cité Mondiale est le meilleur mais le jour où les travaux de rénovation seront réalisés sur cet ouvrage, il y aura inévitablement une perte du chiffre d'affaires qu'il faudra anticiper. Il précise en tant qu'élus de la Métropole ne pas avoir eu recours pour sa commune au service de la fourrière sur les 6 premiers mois de l'année, il souhaite que ce soit le cas jusqu'à la fin de l'année.

M. PAPADATO demande, compte tenu de l'introduction du directeur général faisant mention de la baisse de la fréquentation dans les parcs de stationnement à l'échelle nationale ainsi que sur ceux exploités par METPARK, s'il y a déjà une enquête menée par la Régie sur le profil des abonnés ou quelles sont les personnes qui utilisent les parkings ? Au sujet de la fourrière, il indique avoir déjà interrogé M. ANDREOTTI sur ce sujet et au vu des échanges de mails entre la police municipale de Bordeaux et le directeur de la fourrière, les avis sont divergents. En effet, la police municipale dit faire des demandes d'enlèvement de véhicules à la fourrière. Il précise avoir un tableau avec toutes les demandes faites par la police municipale de Bordeaux et le directeur de la fourrière dit que s'il y a moins d'enlèvements de véhicules c'est parce qu'il y a moins de demandes de la part de la police municipale de Bordeaux. Ce jeu de ping-pong l'agace quelque peu. Il aimerait bien que les 2 entités arrivent à s'accorder de manière à trouver un équilibre. Il imagine bien que la police municipale fait de nombreuses demandes qui ne peuvent être toutes honorées par le service de la fourrière. Il précise avoir ouvert ce débat entre la police municipale et METPARK car lors du dernier CA, il avait constaté une très forte baisse des enlèvements notamment sur Bordeaux. Ce sujet n'est pas nouveau mais ce serait bien qu'il soit trouvé un point d'équilibre.

M. ANDREOTTI répond qu'en ce qui concerne les profils des abonnés de METPARK, depuis 2 ans, la Régie réalise une grande enquête satisfaction clients avec une société externe mandatée en octobre-novembre. Elle permet d'avoir des profils types de clients et est restituée au conseil d'administration. La dernière enquête a démontré que METPARK comptait 2 types de clients : le résident qui n'a pas de garage et qui doit stationner son véhicule en souscrivant un abonnement voirie ou s'il a plusieurs véhicules et/ou s'il souhaite avoir une solution un peu plus sécurisée, il s'abonne à METPARK à un tarif plutôt préférentiel puisque l'abonné résident profite d'une tarification moins élevée que les autres abonnés. Le 2^{ème} type d'abonné est l'abonnement professionnel comme un commerçant, une administration, une entreprise qui a besoin de stationner sa flotte de véhicules comme c'est le cas sur Gambetta qui accueille des véhicules d'ORANGE et de la Poste. Les clients de la Régie ont clairement une contrainte, soit en tant que professionnels car ils n'ont pas de solution de stationnement, soit en tant que particuliers du fait qu'ils estiment qu'ils n'ont pas assez de places en voirie ou alors ils possèdent plusieurs véhicules et l'abonnement résident voirie étant limité à 1 véhicule, ils viennent souscrire un abonnement pour leurs autres véhicules. Pour aller plus dans le détail que ce soit l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le genre, ..., chaque année, un retour de l'enquête sur un échantillon de plusieurs centaines de personnes auditées dans les parkings ainsi que par digital est fait au conseil d'administration en décembre ou en janvier.

Concernant la 2^{ème} question, le ping-pong n'est pas une discipline nouvelle entre la police municipale de Bordeaux et METPARK et doit durer à sa connaissance au moins depuis 14 ans. Il précise que le nouveau chef du service de la fourrière faisait partie il y a quelques semaines encore des effectifs de la police municipale de Bordeaux. En effet, les avis divergent entre les 2 parties. Depuis 2 ou 3 mois, il a constaté une baisse des demandes d'enlèvement de la part de la PM de Bordeaux. En 2023 et 2024, 60 à 65 % des véhicules mis en fourrière venaient de la ville de Bordeaux, désormais ce pourcentage est passé à 80 %. Cela traduit clairement que l'activité de la fourrière s'est réorientée sur la ville centre. La Régie est en train de réécrire le futur marché d'enlèvement des véhicules car l'actuel se termine le 31 décembre et dans ce nouveau marché, il est prévu de prendre encore plus en compte les demandes de la PM de Bordeaux. Il y a eu des échanges entre les services de METPARK et le service de la PM de Bordeaux ces dernières semaines pour essayer de coller au mieux aux besoins de la PM de Bordeaux que ce soit en termes de jours que d'horaires. S'il n'y a pas de demandes de la part des unités à partir de 16 H, les moyens seront moindres à compter de cet horaire et seront concentrés sur le créneau méridien où il y a plus d'activité. Un travail assez fin a été réalisé tout en prenant compte des recommandations des services métropolitains, dont l'inspection générale des services et la direction générale de la Mobilité, qui n'arrêtent pas de dire, à juste titre, qu'il faut contenir aussi le déficit du SPA.

La Régie essaie d'améliorer le service public mais quand il y a des améliorations cela induit des dépenses supplémentaires. Il espère cette année améliorer le service public à un coût moins élevé. Il propose qu'une réunion soit organisée dans le bureau de M. PAPADATO ou de M. JEANJEAN afin de réunir les 2 parties autour de la table. Chacun arrivera avec ses éléments qui seront croisés, ce qui permettra de voir s'il y a des difficultés et s'il y a des marges de progression. METPARK n'a strictement rien à cacher, toutes les demandes d'enlèvement peuvent être adressées à M. PAPADATO. En effet, si la PM de Bordeaux demande simultanément 15 enlèvements, le service de la fourrière ne sera pas en capacité d'y répondre. Ce qui est sûr et certain, c'est que depuis 2 ou 3 mois, le nombre de demandes d'enlèvement provenant de la ville centre a baissé. La Régie y répond mieux puisque le taux d'enlèvement sur la ville centre est passé de 65 à 80 % mais le service de la fourrière reçoit moins de demandes.

Il est à la disposition de M. PAPADATO ainsi que du nouveau directeur de la PM qu'il reçoit dans quelques jours avec ses collaborateurs en charge de la fourrière. Cette réunion sera l'occasion de faire le point et de trouver un terrain d'entente qui pourra satisfaire les demandes de la ville centre et aussi des services métropolitains qui demandent à la Régie de compresser les charges et les dépenses.

M. le président ajoute qu'il assiste à ce conseil d'administration depuis plus de 20 ans, dès l'instant où la Régie a géré le service de la fourrière, ce qui est annoncé ne se retrouve pas dans les chiffres, ni dans les documents remis. C'est toujours plus facile de « taper » sur la fourrière que de faire face à ses propres difficultés. Le service de la fourrière a mis depuis plusieurs années des moyens considérables. Le marché actuel n'est peut-être pas parfait mais il est beaucoup plus dynamique que le marché précédent. Mettre en fourrière des véhicules s'ils ne peuvent pas être stockés, cela ne sert à rien. METPARK loue un terrain au Haillan qui coûte très cher, un terrain est également loué à Cenon, le site de Mérignac a été agrandi, ce qui a induit des travaux. La Régie a fait des efforts considérables et a reçu ces 2 dernières années des mails de satisfaction de la part de certaines communes avec qui c'était plus difficile, ce qui était plutôt rare auparavant.

Il considère que la proposition de M. ANDREOTTI est parfaite, ce qui permettra de discuter et de confronter les chiffres. Cette discussion pourra améliorer le futur marché.

Mais il rappelle que si le service de la fourrière veut répondre à 100 % aux demandes d'enlèvement de la ville de Bordeaux, METPARK se tournera vers Bordeaux Métropole en précisant que ce service coûtera beaucoup plus cher. Il rappelle que Madame la présidente de Bordeaux Métropole a demandé à la Régie de limiter les dépenses. Il faut trouver un subtil équilibre mais 85 % de réponses aux demandes, c'est quand même un taux correct. Il précise faire un effort considérable en ne demandant pas d'enlèvement de véhicules sur sa commune car les camions devraient se rendre à St Aubin de Médoc, commune très éloignée de Bordeaux.

M. PAPADATO remercie pour la proposition de M. ANDREOTTI et pour les réponses apportées. Cette réunion sera également l'occasion pour lui de rencontrer le nouveau directeur de la police municipale. Il retient cette proposition. A la suite du dernier conseil d'administration, constatant la baisse du nombre d'enlèvements de véhicules, il s'en était étonné. A la suite de cela, il y a eu un échange de mails entre les différents services et élus. Ce sujet reviendra sur la table.

M. ANDREOTTI précise que même si le marché actuel ne le prévoyait pas, les moyens matériels ont été adaptés pour répondre plus efficacement aux demandes de Bordeaux en ajoutant des 4X4 pour qu'ils puissent intervenir dans les petites rues de l'hypercentre. Il ajoute que depuis 1 ou 2 mois, la densification de la circulation rallonge aussi les délais de rotation.

M. PAPADATO ajoute par rapport au profil des utilisateurs des parkings, qu'il précise avoir posé cette question car il s'aperçoit que la mobilité change. Les jeunes générations utilisent plus d'autres mobilités que les anciennes. C'est pour cela qu'il souhaitait connaître la moyenne d'âge des utilisateurs des parkings de METPARK.

Info/2025/04/02 : marchés publics passés par le directeur général

Mme HATINGUAIS indique que, depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a notifié au 16 juin dernier 4 marchés inférieurs à 20 000 € dont 2 de prestations intellectuelles, 1 de fournitures et services et 1 de travaux, 1 avenant, 118 bons de commande pour le fonctionnement du SPIC. Pour la fourrière, 10 bons de commande ont été notifiés.

Info/2025/04/03 : déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que le marché global de performance porte actuellement sur la rénovation du parking République dont les travaux ont démarré début juin. Cet ouvrage rouvrira mi-janvier 2026. Les photos diffusées montrent l'installation de la base vie sur la place face au tribunal. GTM réalise la dépose de tous les réseaux et notamment de sprinklage. Ces derniers seront utilisés pour la METSTATION en étant nettoyés et dépollués. Des démolitions de murs, cloisons, locaux techniques et gaines sont réalisées. Tous les murs périphériques sont repris en les ponçant comme cela a été le cas sur Gambetta pour éviter de les peindre car la peinture n'est pas pérenne et les murs bétons lisses sont plus propres et durent dans le temps. Le calendrier est tenu.

Le parking Cité Mondiale devait être rénové à la suite du parking République mais du fait de difficultés rencontrées avec la copropriété, cet ouvrage sera traité plus tard. Le phasage des opérations doit donc être revu en permutant les travaux prévus sur Cité Mondiale avec ceux de Porte de Bordeaux qui pourraient débuter en novembre 2025 pour s'achever en février 2027.

Le MGP 2 porte sur les parcs Victoire, Victor Hugo et le futur parking que devrait avoir en gestion la Régie Camille Jullian.

M. le président précise que ce parking n'est pas encore géré par METPARK contrairement à un courrier reçu par la Régie.

M. SEGUIN indique que début juin, a été sélectionné le prestataire chargé d'établir le programme de ces travaux. A été évoqué avec celui-ci la possibilité d'ouvrir la place de la Victoire comme cela a été le cas sur Gambetta. Les services métropolitains ont été sollicités pour avoir leur autorisation. Si cela était le cas, cela redonnerait de la vie à ce parking et un lien avec la ville car ce parking n'est pas visible.

Les travaux de la METSTATION sur Victor Hugo sont en cours. La mise en peinture des sols a été faite, les grilles ont été installées, les ouvertures en façade ont été entamées. Le calendrier est tenu avec une livraison prévue en septembre. Le chantier souffre toujours de la présence de la population marginale.

Les marchés des METSTATION de Victoire et Mérignac vont être notifiés prochainement avec une livraison prévue en novembre prochain.

M. le président conseille de bien sceller les grilles de la METSTATION de Victor Hugo, en multipliant par exemple par 2 la largeur de la plaque de scellement.

M. SEGUIN répond qu'effectivement M. le président a raison. Le chantier de désamiantage est en cours sur le parking Front du Médoc, le niveau -1 est achevé. Les sondages structurels vont commencer la semaine prochaine sur ce niveau et les travaux se poursuivront en juillet et août sur les différents niveaux afin de respecter le calendrier. En effet, l'étude structurelle doit être rendue en septembre. 700 étais ont été ajoutés au niveau -1.

M. ANDREOTTI précise que 2 000 étais avaient déjà été posés.

M. SEGUIN ajoute que des tunnels de déconfinement pour le personnel ont été créés afin de leur permettre de se changer et de se doucher.

M. le président précise que le désamiantage n'est réalisé que sur les parties où l'étude structurelle sera réalisée. Ce n'est pas le désamiantage total du parking.

M. SEGUIN répond qu'effectivement, c'est un désamiantage ponctuel, là où les sondages vont être réalisés ou sur des zones qui pouvaient laisser apparaître des désordres non visibles.

M. ANDREOTTI indique que ce désamiantage ponctuel coûte à la Régie 1,3 M€.

M. SEGUIN précise que les nouveaux équipements de péage HITACHI continuent d'être installés comme sur Pessac où pour améliorer le confort des usagers, l'emprise des îlots béton a été limitée pour élargir les voies de circulation surtout en sortie.

M. le président ajoute qu'en 1984, année de construction du parking de Pessac ; les voitures étaient beaucoup plus étroites.

M. SEGUIN indique que la norme AFNOR sur le dimensionnement des parkings publics est en train d'être discutée et prévoira des voies et des places plus larges et la prise en compte du poids des véhicules électriques.

M. le président ajoute que la largeur des places est un argument de confort des usagers.

M. SEGUIN précise que le prochain parking qui sera équipé des nouveaux matériels de péage sera Mérignac la semaine prochaine.

M. ANDREOTTI ajoute que suivront les parkings centre commercial Mériadeck, Sècheries et Pey-Berland pendant l'été.

M. le président remercie pour toutes ces explications et lors de l'inauguration des bornes IRVE sur Pessac, il a pu voir combien tous ces nouveaux équipements et ces rénovations changent la physionomie du parking.

M. PAPADATO remercie pour le travail réalisé car lorsque les parkings sont rénovés, cela donne une autre image. Merci aux équipes ainsi qu'à celles qui travaillent sur la METSTATION de Victor Hugo car ce n'est pas facile de réaliser les travaux dans ces conditions du fait de la présence de la population marginale. Par rapport à la sécurisation de cette MESTATION, M. le président a indiqué qu'il fallait renforcer les grilles en conséquence. Comment se passe la sécurisation de ce parking ? Si des mesures sont prises cela permettra d'augmenter le nombre d'abonnés vélos. Qu'est-ce qu'il est prévu pour sécuriser ce parking car il serait dommage qu'il y ait des dégradations et des vols sur cette METSTATION ?

M. ANDREOTTI répond que ce parking a été construit il y a 60 ans et il est traversant. Afin de renforcer sa sécurité, il est inscrit dans le MGP 2, c'est-à-dire à l'horizon 2028-2029-2030. Il sera complètement repensé, réhabilité ce qui donnera lieu à sa fermeture pendant 1 an. Cette rénovation permettra de donner un signal pour le quartier. A cette occasion, les moyens seront mis pour rendre le parking le plus hermétique possible. Concernant la METSTATION de Victor Hugo, tout ce qui pourra être renforcé le sera que ce soit les contrôles d'accès, le matériel ou les itinéraires plus compliqués. Il y a 2 ou 3 ans, il avait été apposé des portails avec des barreaux pour accéder aux caisses de paiement en rez-de-chaussée. Ces portails ont été défoncés à l'époque à l'aide de barres à mine.

La Régie va faire tout ce qu'elle peut pour cette METSTATION mais il serait tenté de dire qu'à l'impossible nul n'est tenu et que si demain, des gens malfaisants veulent rentrer, malheureusement, ils le feront. En octobre prochain, une inauguration sera organisée en invitant Madame la présidente de Bordeaux Métropole et le maire de Bordeaux. Ce sera l'occasion d'exposer tout ce qui a été mis en place sur la METSTATION et même sur le trottoir à proximité. Mais le problème est beaucoup plus global sur ce secteur dans lequel sont recensées quelques personnes malveillantes à l'égard de l'outil de travail de METPARK.

M. SEGUIN précise que lorsqu'un individu veut rentrer, ce n'est pas le matériel qui l'arrêtera malgré le renforcement des ventouses qu'il est prévu d'apposer. Il n'y a pas de solution miracle. La serrurerie sera renforcée.

M. ANDREOTTI ajoute que la présence humaine sera sensibilisée que ce soit les prestataires et la société privée de surveillance. La Régie va tout faire mais il ne prendra jamais l'engagement sur le fait qu'il n'y aura pas de dégradation sur la METSTATION eu égard au secteur légèrement compliqué à gérer. Le nouveau marché de vidéoprotection permet la pose de nouvelles caméras mais ces équipements ne dissuadent pas forcément quelqu'un qui est sous emprise de stupéfiant, armé d'une barre de fer et qui a envie de tout casser.

Info/2025/04/04 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings

M. ANDREOTTI précise qu'il est constaté globalement une baisse de la population marginale depuis le recours à une société privée mais malheureusement, une dégradation concernant les casses de véhicules avec une quarantaine de voitures cassées le week-end dernier en 2 ou 3 nuits.

M. LORA indique que la présence de la population marginale baisse de façon continue même si sur le mois de mai, la baisse est moins importante. Depuis le début de l'année, 347 signalements ont été constatés sur l'ensemble des parcs à fin mai contre 1 073 l'année dernière et 593 il y a 2 ans. Les efforts continuent à se poursuivre sur Pey-Berland, Grands Hommes et St Jean. Les parkings de St Jean et Victoire sont les parkings les plus préoccupants.

Sur la partie casse de véhicules, la tendance est différente car il est constaté une recrudescence assez forte. En effet, depuis le début de l'année, la tendance est supérieure à celle de l'année dernière avec 202 casses constatées sur les parkings. Après la baisse du mois d'avril, le mois de mai est reparti malheureusement sur une forte hausse avec 41 casses constatées et le mois de juin, qui n'est pas fini, a connu une recrudescence très forte avec 37 casses dont 18 sur Gambetta qui n'avait pas été impacté depuis le début de l'année.

Grâce au travail de METPARK et de la société ECLIPSE qu'il tient à remercier, il note une très belle réactivité des équipes de nuit qui a permis de procéder avec le concours des forces de l'ordre à l'interpellation d'un individu qui a été pris en flagrant délit. Au niveau des statistiques, les 5 mêmes parkings comptabilisent 90 % des casses : Victoire, Pey-Berland, Grands Hommes, Gambetta et Victor Hugo.

M. ANDREOTTI précise que, suite à cette poussée de fièvre, le personnel de la Régie habilité à visionner les images des caméras de bonne qualité, a pu voir les agissements de nouveaux individus. Cela est un peu inquiétant par rapport aux 2 dernières années où il avait été clairement identifié une bande de 2 ou 3 individus qui opéraient dans les parkings. Il pense que dans ce milieu de gens pas forcément bien pensants, le fait d'aller faire ses courses dans les parkings publics de la ville de Bordeaux est devenu commun et ceux qui ont cassé dans la nuit de samedi à dimanche n'étaient pas les mêmes que ceux qui avaient cassé dans la nuit de dimanche à lundi, et ceux qui avaient cassé 3 jours plus tôt sur la METSTATION, n'étaient pas non plus les mêmes. C'est plutôt inquiétant. Cela démontrerait que c'est un phénomène qui s'étend car le jeu en vaut la chandelle. En effet, l'individu interpellé est entré en garde à vue à 2 H du matin et a dû sortir l'après-midi libre. Il a été convoqué pour le 18 novembre prochain et faisait l'objet d'une OQTF.

M. le président ajoute que le président du tribunal donne une injonction d'aller consulter le Prado qui lui fera la morale. Le fait d'être convoqué en novembre pour des faits qui se sont déroulés au mois de juin, c'est contreproductif. Il faut qu'il y ait une sanction en comparution immédiate sachant que sur les caméras, l'individu est reconnaissable.

M. BOBET demande ce que la Régie a prévu pour la victoire de l'UBB demain soir ?

M. ANDREOTTI répond que le week-end dernier, la ville de Bordeaux accueillait la fête du fleuve, la fête de la musique et la finale de l'UBB, ça a été compliqué. Il a été constaté que les casses ont lieu dans le créneau 2 H – 6 H quand il y a moins de monde dans les parkings. Lors du visionnage des images, il est constaté que les individus restent 10 secondes à bien regarder s'il n'y a personne et ensuite ils passent tous les véhicules en revue et s'il y a quelque chose d'apparent, ils cassent. Ils repartent avec des sacs bien remplis, tant qu'ils ne sont pas pleins, ils ne ressortent pas du parking. Il se passe la même chose chez INDIGO.

M. PAPADATO demande s'il y a une communication qui est faite ou qui pourrait être faite en direction des utilisateurs des parkings pour leur rappeler qu'il ne faut rien laisser en évidence dans le véhicule de manière à éviter ces casses car dès qu'il y a quelque chose de visible, ils cassent. Est-ce qu'il serait possible que METPARK renforce cette communication en direction des clients ?

M. ANDREOTTI répond que lors du dernier conseil d'administration, il a été présenté les affiches qui sont maintenant apposées dans les parkings pour prévenir les usagers qui ont tout intérêt à cacher tout accessoire et matériel. Mais malheureusement, il a été constaté notamment sur Gambetta une poussée de fièvre sur les réseaux sociaux avec ces dégradations sur la METSTATION, ce qui n'avait jamais été le cas auparavant. Il y a une insatisfaction clients assez forte. Il n'y avait jamais eu une seule dégradation ou vol depuis 1 an et demi sur les METSTATION et en une nuit sur la METSTATION de Gambetta, 5 vélos électriques d'une valeur chacun de 3 000 € ont été volés. Cette METSTATION a été réalisée grâce à du sprinklage recyclé avec un écart de 10-15 cm de large entre les barreaux et un des 3 auteurs a réussi à pénétrer entre les 2 tuyaux de sprinklage pour ensuite ouvrir la METSTATION à ses collègues et après ils se sont servis. Dès le surlendemain, même si cela n'est pas très esthétique, des tôles ont été apposées le long des parois avant de mettre des barreaux en travers des horizontales pour pouvoir empêcher l'intrusion dans la METSTATION. La Régie va le plus loin possible dans la sécurisation mais ils peuvent aussi casser la vitre d'entrée et pénétrer dans l'espace.

Info/2025/04/05 : référé préventif sur le parking République dans le cadre du marché global de performance

Mme HIRIART indique que les travaux sur le parking République ont débuté ce mois-ci. Afin d'éviter toutes difficultés, la Régie a saisi le mois dernier le tribunal administratif pour qu'un référé préventif soit organisé au contradictoire de la SAVOM afin que l'état des réseaux puisse être examiné et des constatations puissent être faites avant travaux. Les opérations d'expertise sont sur le point d'être finalisées.

Info/2025/04/06 : arrêt rendu par la Cour d'appel de Bordeaux dans le cadre du contentieux intenté par la société Bouygues Immobilier

Mme HIRIART précise que le contentieux entre BOUYGUES Immobilier et la Régie, sujet déjà abordé lors de précédentes séances, porte sur la contestation des titres de recettes notifiées par METPARK. En effet, suite à la livraison de la phase 1 du parking Amédée St Germain, des pénalités de retard ont été appliquées pour retard dans la livraison et pour non-conformité de certaines places. Initialement, BOUYGUES Immobilier avait saisi le tribunal judiciaire qui s'était déclaré incompétent. BOUYGUES Immobilier avait interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Bordeaux et avait également saisi parallèlement le tribunal administratif de ces mêmes demandes tirant les conséquences de l'incompétence du tribunal judiciaire. La Cour d'appel vient, de manière assez surprenante, de rendre un arrêt aux termes duquel elle se déclare cette fois-ci compétente pour statuer sur le fonds de cette décision.

METPARK conteste cette décision car la Régie considère que le contrat signé entre BOUYGUES Immobilier et METPARK est un contrat public dont l'examen relève de la juridiction administrative. La Régie a interjeté un pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision étant précisé qu'à ce jour, METPARK est dans une situation juridique un peu inédite puisqu'il y a un pourvoi devant la cour de cassation mais la cour d'appel à ce jour est déclarée compétente mais de son côté, le tribunal administratif ne s'est pas déclaré incompétent pour connaître de cette décision. Les 2 juridictions, à date, s'estiment compétentes pour trancher sur le fond de cette décision.

M. le président fait remarquer que la Régie se rappellera qu'il ne faut pas travailler avec BOUYGUES. Cette société livre un parking avec des places non-conformes et avec retard.

Mme TERRAZA demande, s'il existe toujours, si le tribunal des conflits ne peut pas être saisi ?

Mme HIRIART répond qu'il existe toujours mais peut-être qu'au final, le tribunal administratif va élever le conflit afin que le tribunal des conflits se prononce. Pour l'instant, il ne l'a pas fait. Au final, le tribunal des conflits pourrait statuer et trancher sur la question. METPARK a informé le tribunal de la décision de la Cour d'appel.

M. ANDREOTTI précise que cette procédure a commencé il y a 2 ou 3 ans.

Mme HIRIART répond que l'assignation initiale devant le tribunal judiciaire date de décembre 2022.

Info/2025/04/07 : présentation du livret d'accueil de METPARK

M. ANDREOTTI précise que depuis son arrivée à la Régie, il demandait la création de ce livret d'accueil qui permet d'avoir très rapidement les éléments fondamentaux pour être à l'aise au sein de METPARK. Ce livret d'accueil a nécessité énormément de travail de la part du service des ressources humaines en lien avec l'ensemble des services opérationnels et supports. Il remercie les équipes pour le travail réalisé.

Mme LEPARMENTIER indique que ce livret d'accueil est composé de 3 grandes parties : le cadre juridique, la présentation de METPARK et la vie au sein de la Régie pour informer les nouveaux salariés de leurs droits et devoirs. Ce document ambitionne de faciliter l'intégration des nouveaux venus et de leur donner des repères clairs et de répondre à leurs premières questions. Il sera disponible pour tous les salariés de METPARK et remis à tous les nouveaux salariés.

M. le président remercie les équipes pour ce travail car lorsqu'un salarié rejoint un organisme, c'est bien d'avoir un document qui peut répondre aux premières questions et cela crée le sentiment d'appartenance à un groupe. Il reprend la charte graphique de METPARK.

M. ANDREOTTI ajoute que la Régie organise depuis près de 2 ans des journées d'intégration chaque trimestre pour tous les nouveaux arrivants avec une rencontre de l'ensemble des services et une visite de parcs. Ils sont également conviés à un petit déjeuner et à un déjeuner. METPARK essaie de mettre dans les meilleures conditions tous les nouveaux salariés.

Affaire 2025/04/01P : Procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 2025

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025. Aucune remarque n'est formulée, le PV est adopté.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/04/01P

Affaire 2025/04/02P : avenant à la convention signée avec l'institut Bergonié

Mme HIRIART précise que le parking souterrain situé dans l'enceinte de l'institut Bergonié comprend 3 niveaux dont le 1^{er} est exploité par METPARK. Afin de permettre une gestion optimisée du parking, une convention a été signée entre l'institut Bergonié et METPARK en juillet 2021. Elle a ensuite été prolongée et arrive à terme le 31 août prochain. Actuellement, l'institut et la Régie négocient une nouvelle convention. Dans l'attente de sa finalisation, un avenant est proposé afin de prolonger les effets de la convention actuelle. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/04/02P

Affaire 2025/04/03P : convention relative à la refacturation des consommations de fluides à la société GTM sur le parking République

M. HIRIART indique que, comme cela a déjà été le cas pour le parking Gambetta, la société GTM, mandataire du groupement en charge de la rénovation du parking République, va pouvoir utiliser durant toute la durée du chantier les compteurs d'eau et d'électricité de METPARK. Afin que la Régie puisse refacturer les consommations réalisées pendant le chantier, une convention a été rédigée dans ce sens. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cette convention.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/04/03P

Affaire 2025/04/04P : convention relative à des prestations de sécurité incendie

Mme HIRIART précise que, dans le cadre de l'aménagement du quartier Brazza à Bordeaux, la société Cardinal a construit un ensemble immobilier au-dessus duquel se situe un parking aérien qui s'appelle God Save the parking sur 6 niveaux et d'une capacité de 450 places. Le syndicat des copropriétaires s'est rapproché de METPARK pour la réalisation de prestations de sécurité incendie afin qu'il puisse répondre à leurs obligations réglementaires. Un projet de convention a été rédigé en ce sens. METPARK va assurer dans ce parking des missions qui vont porter sur la télésurveillance, la réalisation de rondes, des interventions sur site ainsi que sur des missions de maintenance préventive et curative. En contrepartie, METPARK facturera à la copropriété un forfait annuel d'un montant de 32 500 € H.T. Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cette convention.

M. ANDREOTTI indique que cette délibération illustre, et il faut s'en réjouir, l'excellent travail fourni par l'ensemble des services. En effet, la Régie est clairement identifiée comme un opérateur de stationnement mais aussi comme un opérateur qui sait faire, qui a une expertise. METPARK est de plus en plus sollicitée pour assurer des prestations de ce type comme sur le parking propriété de BMA et avec le MEGARAMA. Cette activité différente vient conforter le chiffre d'affaires de la Régie et compense un peu la baisse de fréquentation.

M. le président ajoute que la Régie a fait de gros progrès et cela se voit dans les commissions de sécurité qui se passent dans une grande sérénité.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/04/04P

Affaire 2025/04/01F : liste des créances des contrevenants décédés

Mme BORDIN-MORA précise que, comme tous les semestres, est présentée au conseil d'administration la liste des contrevenants décédés. Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser la Régie à annuler ces titres pour la somme de 2 825 € correspondant à 2 contrevenants déclarés décédés après la mise en fourrière de leur véhicule pour 339 € et 11 contrevenants déclarés décédés avant la mise en fourrière de leur véhicule pour 2 486 €. Ces annulations sont réalisées en accord avec Mme MOLIA, agent comptable. Pour mémoire, plus d'un tiers des véhicules mis en fourrière n'est pas restitué à leur propriétaire.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/04/01F

M. le président précise que le prochain conseil d'administration se réunira le 03 octobre à 10 H. Il remercie les équipes pour leur travail et souhaite de bonnes vacances aux membres de cette instance.

Fin de la séance à 11 H 05.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 3 octobre 2025

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT

